Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Affiché le 13 SEP 2023

D 035-213503246-20230905-56 202359E

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :

En exercice 13 Présents 12 Votants 13

Date de la convocation :

31 août 2023

Date d'affichage 31 août 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 5 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Denis CHOPIN, maire.

Etaient présents: Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY, Nathalie BRILLARD, Maëlig LE DU Conseillers.

<u>Etait absent excusé</u>: Pierrick BARON a donné son pouvoir à Franck BRYON

KION

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°66/2023 : ACHAT DESHERBEUR MECANIQUE MOTORISE SERVICE TECHNIQUE

La commune de La Selle-en-Luitré a souhaité tester un désherbeur mécanique motorisé.

L'entreprise RM Motoculture (matériels pour espaces verts) s'est déplacée le mardi 29/08/2023 pour une démonstration sur les allées du cimetière.

Idéal pour une utilisation sur des surfaces stabilisées et gravillonnées que l'on retouve au sein du cimetière, du Sell'Parc, des allées paysagères, des trottoirs...

C'est une solution économique et efficace pour un binage mécanique de surface, il arrache la plante avec la racine et permet simultanément le désherbage, le nivellement, le ratissage et une finition de surface.

Cet outil est réputé pour sa maniabilité, simplicité de réglage, son efficacité, sa facilité de conduite et de travail, il redonne l'aspect d'origine des allées en un temps record.

Système de désherbage à lame pivotante, la pression au sol est réglable ainsi que la profondeur de travail de 0 à 10mm afin de respecter le sol.

Voici le devis détaillé de la société RM MOTOCULTURE :

- -Motorisation 5 cv Honda GP160 -160cc
- -Largeur de travail +/- 700 mm
- -Embrayage pneumatique
- -2 gammes de vitesse avancement et 1 marche arrière
- -système de désherbage à lame pivotante
- -pression au sol réglable profondeur de travail réglable
- -Poids 160 kg

Montant TTC: 3 980.00 € TTC

Brosse de rechange : 66.00 € TTC OFFERT

Lame de rechange Acier traité : 261.00 € TTC (remise de 10% réalisée sur 290.00 € TTC)

Pour ce type d'investissement, la REGION peut subventionner à hauteur de 50% du montant HT dans la mesure où la commune est classée zéro phyto. Le devis ne devra pas être signé au préalable. Le dossier devra être complet au dépôt.

De plus, dans le cadre de cette sollicitation, la REGION impose l'adhésion au réseau DEPHY (remplace zéro phyto). Cette inscription est gratuite.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'achat du désherbeur et de la lame de rechange en acier traité pour le service technique pour la somme de 4 241.00 € TTC
 - La brosse de rechange est offerte (prix initial de 66.00 € TTC)
- **SOLLICITE** le subventionnement de la REGION au titre d'un matériel alternatif au désherbage thermique, précisément un désherbeur de surfaces sablées et stabilisées
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Recu en préfecture le 13/09/2023

Affiché le 1 3 SEP. 2023

ID: 035-213503246-20230905-66_2023-DE